

Nombre de membres :

En exercice : 66

Présents : 51

Votants : 57

Le 19 novembre 2020 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 10 novembre 2020**Secrétaire de séance** : M. Bernard ANCIAN**Présents**

Andert et Condon	MARTINAT Francine	
Arboys en Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Artemare	MASSE Emmanuel	Pouvoir à ROUX Isabelle
Artemare	ROUX Isabelle	
Arvière-en-Valromey	MEURIAU Annie	
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	BOUTTEMY Anaïs	Pouvoir à DELPON Annie
Belley	CHEVAT Jacques	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DELPON Annie	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	
Belley	HEDON Jean-Yves	
Belley	LAHUERTA Dimitri	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	RIOU Claudie	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Béon	LE CERF Céline	
Brégnier Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	FRATI Francis	
Brens	LAGRANGE VAN GELE Nadine	
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Champagne en Valromey	JUILLET Claude	Pouvoir à BANDET Marcel
Chazey-Bons	NARDIN Philippe	
Cheignieu la Balme	BUET Marc	Pouvoir à BOUVIER Georges
Colomieu	CUEILLE Gérald	
Contrevoz	BALASTRIER Jean Daniel	
Conzieu	JANET Guy	
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric	
Culoz	ANDRE-MASSE Franck	
Culoz	FELCI Claude	
Culoz	GUILLAND Marc	
Culoz	PETITE Anne-Laure	
Culoz	RAVIER Danièle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	

Flaxieu	BAL Serge	
Groslée Saint Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée Saint Benoit	SOUDAN Henri	
Haut Valromey	ANCIAN Bernard	
Izieu	MARTIN BARBAZ Denis	PARMENTIER Isabelle (suppléante)
Lavours	CASANOVAS Chantal	
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	
Massignieu de Rives	VINETTE Didier	
Murs et Gélignieux	VALLIN Pierre	
Parves et Nattages	BIJOT Jean François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	
Pollieu	BRUN Jean Philippe	
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre	
Rossillon	BOUVIER Georges	
Ruffieu	BROUSSART Pierre	
St Germain les Paroisses	CASTIN Régis	
Valromey sur Séran	BOLON André	
Valromey sur Séran	GODET Pauline	
Virieu le Grand	BOUSCAUD Alexandre	BOUCHISSE Corinne (suppléante)
Virignin	BANDET Marcel	
<u>Excusés</u>		
Talissieu	DEGUISNE Sabrina	
Belley	GONDARD Olivier	
La Burbanche	MARIE Patrick	
Saint Martin de Bavel	VINCENT Xavier	
<u>Absents</u>		
Ambléon	BIONDA Annie	
Belley	DA COSTA Angelica	
Belley	EL AZOUZI Sophie	
Vongnes	GUILLOIN Pascale	
Belley	RODRIGUEZ Philippe	

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE :

Sortie de la salle de Céline LE CERF à 20h27.

ORDRE DU JOUR :

- Intervention de Monsieur Dominique VIDAUD, Directeur de la Maison d'Izieu.
 - Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
 - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020.
1. **Délibération** : Désignation d'un secrétaire de séance.
 2. **Délibération** : Compte rendu des décisions prises entre le 8 octobre et le 10 novembre 2020.
 3. **Délibération** : Désignation des membres au sein du Comité de Direction de l'Établissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier.
 4. **Délibération** : Règlement d'attribution de subventions intercommunales pour la conduite et l'organisation de projets et manifestations touristiques, sportifs, patrimoniaux, culturels et d'éducation à l'environnement et au développement durable à rayonnement intercommunal.
 5. **Délibération** : Soutien au projet de travaux de réorganisation de l'alpage du Colombier.
 6. **Délibération** : Service public de la performance énergétique de l'habitat.
 7. **Délibération** : Convention de partenariat pour la valorisation des végétaux de la commune de Belley.
 8. **Délibération** : Convention d'utilisation des déchetteries du SICTOM du Guiers.
 9. **Délibération** : Avenant au contrat de reprise des papiers cartons non complexés.
 10. **Délibération** : Désignation de délégués auprès du collège Sabine Zlatin de Belley, du Lycée général et du Lycée professionnel du Bugey.
 11. **Délibération** : Adhésion au contrat collectif risques statutaires conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises Gras Savoie Rhône Alpes Auvergne et la CNP 2021-2024.
 12. **Délibération** : Frais de déplacements des élus intercommunaux.
 13. **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DSIL pour des travaux de mise en sécurité des ouvrages d'art.
 14. **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DSIL pour des travaux de réhabilitation du pont d'Artemare.
 15. **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DSIL pour des travaux à la maison médicale de Virieu le Grand.
 16. **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement d'un local dans le quartier prioritaire de la ville.

17. **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DETR pour des travaux de réfection de la toiture du boulodrome.
18. **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DETR pour le remplacement des éclairages du boulodrome.
19. **Délibération** : Demande de subvention au titre de la DETR pour la réfection de la toiture de la piscine.
- **Information sur le transfert des compétences eau potable et assainissement.**
20. **Délibération** : Validation du principe de mise en place d'une régie communautaire de l'eau et de l'assainissement.
- **Information sur l'aire d'accueil des gens du voyage.**

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Monsieur Dominique VIDAUD et de Mme Séverine FRAYSSE, respectivement directeur et responsable communication de la Maison d'Izieu, présentent le projet territorial 1946-2021 par lequel la Maison d'Izieu rendra hommage à toutes les personnes et collectivités qui se sont mobilisées lors de la double cérémonie du 7 avril 1946 à Izieu et Brégnier-Cordon. Plus de 3000 personnes et de nombreuses personnalités étaient réunies pour commémorer la rafle dont furent victimes les 44 enfants et leurs 7 éducateurs le 6 avril 1944.

La Maison d'Izieu lance un appel à la population pour collecter des archives familiales et municipales sur cette première journée du souvenir du 7 avril 1946 à Izieu et Brégnier-Cordon dans le but de réaliser une exposition consacrée à cette première commémoration. La mémoire de la rafle d'Izieu s'est construite d'une part par la volonté commune de la population locale et de ses élus, et d'autre part par celle de l'État républicain restauré par les mouvements de résistance si nombreux dans l'Ain.

75 ans après, la Maison d'Izieu souhaite faire écho à cet élan populaire de 1946 pour fédérer les acteurs du territoire, sensibiliser les jeunes générations et mobiliser l'ensemble des citoyens d'aujourd'hui autour d'un événement majeur de notre territoire qui a contribué à affirmer les valeurs de notre République et a participé à la reconstruction morale du pays.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance et remercie la commune de Culoz de recevoir le conseil communautaire.

Elle précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement audio sera archivé avec le compte rendu.

Elle demande aux conseillers communautaires d'annoncer leur nom et leur commune avant chaque intervention de façon à faciliter la rédaction du compte-rendu, et de signaler toute sortie de la salle.

Au nom du bureau exécutif, Franck ANDRE-MASSE souhaite avoir une pensée pour Claude LAURENT récemment disparu et qui était un fervent défenseur de nos territoires et de nos gares.

- **Information des vice-présidents sur les réunions de commission.**

o **Commission Tourisme, patrimoine, culture et sport :**

Régis CASTIN intervient sur la stratégie de développement touristique.

Le bilan de la période 2016-2020 fait apparaître une bonne appropriation de la stratégie vélo avec Bugey vélo, une notoriété grandissante grâce aux partenariats et événements sportifs tels que le Tour de France.

Pour le mandat à venir, les orientations du projet de développement touristique sera axé sur la nature, les loisirs actifs et la découverte des patrimoines ; sera durable c'est-à-dire respectueux des acteurs, des habitants et de l'environnement ; accessible (personne porteuse d'handicap) ; générateur de consommation et favorisant la création d'activités.

Ce projet sera porté dans le cadre d'une gouvernance qui associe, mobilise et anime un collectif d'acteurs diversifiés.

Concernant le calendrier prévisionnel, l'objectif est une validation en conseil communautaire de ces axes début 2021 et du plan d'actions en juin 2021.

○ Commission Urbanisme, planification :

Franck ANDRE-MASSE revient sur la première réunion qui a permis de présenter le service et ses missions.

Cette commission va suivre la mise en œuvre du SCOT Bugey avec un bilan en 2023 et une éventuelle révision, la préparation des travaux préparatoires au PLUI, la préparation des avis de la CCBS sur les documents de planification et les procédures internes et externes au territoire.

La commission a ainsi rendu un avis favorable avec 4 réserves (qualité d'entrée de ville, risques aux chutes de rochers, développement des modes doux et capacité des réseaux d'eau potable et défense incendie) sur la compatibilité du PLU de Virieu le Grand vis-à-vis du SCOT.

La commission a également émis un avis favorable à l'adhésion au CAUE pour 2021, ce qui permettra aux communes d'obtenir une minoration de leur cotisation d'adhésion.

Enfin la loi d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020 va impacter le transfert de la compétence PLUI puisque le délai pour déclencher la minorité de blocage a été reporté à juin 2021.

Toutes les communes qui ont déjà délibéré à ce sujet devront donc redélibérer à partir d'avril 2021.

○ Commission Développement économique.

Myriam KELLER présente le projet de village d'entreprises au parc d'activité Actipôle Bugey Sud.

Un appel à projets a été lancé en janvier 2020, et deux candidats ont été retenus puis auditionnés.

La négociation a débuté avec les candidats et porte sur les critères suivants : qualité architecturale et paysagère, qualité environnementale, densification ateliers/bureaux pour une offre adaptée aux entreprises du territoire en tenant compte du prix de vente ou de location.

Myriam KELLER présente ensuite le partenariat Bugey Expo avec l'UCAB, le Département, la Région, la ville de Belley pour l'organisation du salon pour 3 ans à hauteur de 13 000 €/an.

Une délibération sur ce sujet sera prochainement proposée au conseil communautaire.

○ Groupe de travail Gouvernance :

Philippe NARDIN revient sur la réunion du 6 octobre 2020 qui a fait une large place au règlement intérieur. Cela a donné lieu à des échanges vivants notamment sur les modalités de fonctionnement du conseil communautaire et les relations avec les communes.

Des points ont été abordés parmi lesquels les délais de convocation, les amendements, l'intranet avec des bases de données documentaires pour les élus, le vote électronique,

La rédaction du règlement intérieur est en cours et prendra en compte ces demandes.

La prochaine réunion sera consacrée aux grands axes du pacte de gouvernance.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE estime que la visioconférence n'est pas la forme appropriée pour les débats, notamment sur ce dossier. Il est nécessaire de se pencher sur la question car il n'est pas possible de travailler en mode dégradé sur ces sujets importants.

Philippe NARDIN est d'accord sur le fait que la visioconférence n'est pas la solution idéale, mais elle permet de faire avancer les dossiers.

Dans l'attente de retravailler normalement, il est nécessaire d'appliquer le principe de précaution et d'avoir recours à ce type d'outils. S'il n'est pas adapté lorsque les participants sont trop nombreux, il convient néanmoins de se l'approprier pour favoriser l'expression de tous.

○ Commission déchets :

Michel Charles RIERA évoque la commission qui s'est déroulée en visioconférence le 10 novembre et notamment la restitution du brainstorming sur les dépôts autour des containers.

Des actions préventives, curatives et répressives sont envisagées.

Un cahier des charges pour une campagne de communication « Stop aux dépôts sauvages » a été réalisé et un plan global d'actions établi, mais son coût externalisé estimé à 20 640 € TTC impose des arbitrages. Une première communication sur la signalétique autour et sur les containers va être étudiée.

○ Commission PCAET :

Michel Charles RIERA revient sur la première commission qui a permis une présentation du projet et des enjeux.

Une présentation sera également faite en bureau puis en conseil communautaire et/ou en conférence des maires.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE considère qu'il y a une transversalité à assurer entre le PCAET et le travail des autres commissions.

○ Commission bâtiment :

Jean-Michel BERTHET évoque le projet de siège communautaire.

Actuellement les agents travaillent sur 4 sites différents entre Belley et Actipôle à Virignin.

La CCBS vient d'acquérir l'ancien EHPAD de Belley à l'euro symbolique. Les membres de la commission ont visité le bâtiment. La consultation pour la maîtrise d'œuvre est lancée.

INTERVENTIONS :

Didier VINETTE intervient concernant l'acquisition de l'ancien EHPAD et s'interroge sur le coût final de la réhabilitation de ce bâtiment. Ce projet permettra de réhabiliter une friche sur Belley, mais ne sera-t-il pas plus coûteux au final qu'une construction neuve ?

Jean-Michel BERTHET précise que ce projet de réhabilitation est estimé à 2.8 millions d'euros. Il rappelle également que la CCBS paie 60 000 € de location par an pour les locations du 33 et du 55 grande rue à Belley.

Marc GUILLAND estime qu'il aurait été opportun de chiffrer une contreproposition claire.

Gérald CUEILLE considère que c'est un choix politique, un symbole. Il est logique que le siège reste sur Belley mais regrettable qu'il n'y ait aucun service sur Culoz. La configuration suivante aurait pu être étudiée : les services administratifs à Belley et les services techniques à Culoz.

Pauline GODET confirme que la volonté politique était de participer à la réhabilitation des friches situées en centre-ville de Belley. Désormais, il va être nécessaire de calibrer au plus juste le programme du siège communautaire pour qu'il corresponde aux besoins de Bugey Sud, tout en offrant de meilleures conditions de travail aux agents. Des choix seront à faire pour adapter et ajuster les caractéristiques de cet équipement et ainsi contenir l'enveloppe budgétaire nécessaire à sa réalisation. Le plan de financement va également être à optimiser.

Constatant qu'une délibération va être consacrée à la réparation de la toiture de la piscine actuelle, Gérald CUEILLE souhaite connaître l'état d'avancement du projet de centre aquatique.

Pauline GODET précise que des études ont été commandées à KPMG (pour la partie financière et budgétaire) et Espelia (pour les hypothèses d'exploitation et fonctionnement) pour consolider les données prospectives financières et mieux appréhender la capacité de la CCBS à réaliser et financer un tel équipement dans un contexte de crise sanitaire.

La restitution de ces études, prévue pour décembre, sera partagée avec la commission finances et permettra de nourrir la réflexion des élus lors du débat d'orientation budgétaire.

Thierry GUITTET intervient concernant la voirie et le retard de traitement des demandes sur une quinzaine de communes en 2020.

Stéphane CHRISTOPHE répond que la crise sanitaire a provoqué du retard et assure que tous les tonnages prévus seront reportés l'année prochaine.

○ Commission cycle de l'eau :

Pierre COCHONAT intervient sur la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

La mission gestion qualitative de la ressource a besoin d'être redéfinie. Il sera nécessaire de définir les priorités et de bâtir un programme adapté à nos moyens.

La GEMAPI est un service peu lisible surtout dans le sud du territoire, il sera nécessaire d'accompagner ce service avec un plan de communication adapté.

- Points d'actualité.

○ Vice-présidence aux ressources humaines :

Pauline GODET informe l'assemblée du réajustement des délégations entre vice-présidents. Les ressources humaines sont désormais sous la vice-présidence de Philippe NARDIN pour assurer une cohérence avec sa délégation de mutualisation.

○ Cabine de téléconsultation médicale :

Le conseil départemental de l'Ain propose l'installation d'une cabine de téléconsultation sur le territoire de la CCBS.

Il fournit le matériel, met à disposition la fibre optique, et un local (Ilot Grammont à Belley). En contrepartie, la CCBS met du personnel à disposition pour l'accueil et l'entretien (0,5 ETP).

Cette proposition a été validée par la CTPS et par le bureau exécutif.

Néanmoins, elle est considérée comme transitoire. En effet les commissions de Francine MARTINAT et Sylvie SCHREIBER vont travailler sur un projet plus global qui consisterait à localiser cet équipement dans un espace mutualisé pour offrir d'autres services (CLIC, MSAP, ...) au public cible, si possible dans un lieu géographiquement plus proche du quartier prioritaire de la ville. Un volet itinérant pour la partie accès aux services publics et numérique est inclus dans cette réflexion.

INTERVENTION :

Jean-Yves HEDON rappelle que c'est un choix très fort du Département pour lutter contre la désertification médicale. C'est un atout pour le territoire en cette période de crise sanitaire.

○ Dispositif « Petites villes de demain : »

Pauline GODET informe l'assemblée de l'appel à candidature lancé par les services de l'Etat pour le programme « Petites villes de demain ». Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants avec un pôle centralité et porte sur les thématiques suivantes : l'économie, l'habitat, le patrimoine, la revitalisation des centres villes, les commerces, les friches industrielles et commerciales.

Seule la ville de Belley s'est portée candidate et son dossier a été appuyé par l'intercommunalité.

Si cette candidature est retenue par les services de l'Etat, cela pourrait permettre aux autres communes du territoire de bénéficier de dispositifs et de moyens complémentaires, notamment le soutien aux commerces.

INTERVENTION :

Dimitri LAHUERTA remercie tous les acteurs (ville et intercommunalité) qui sont intervenus sur le montage de ce dossier car a fallu être très réactif.

C'est une candidature essentielle pour Belley et pour Bugey Sud. Ce dispositif va donner des leviers, des moyens pour traiter les friches industrielles. C'est l'outil et le bras armé de l'ORT. Tout le territoire pourra en profiter.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 15 octobre 2020

Aucune observation n'est formulée.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Afin d'assurer le compte-rendu de la séance, il convient de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

Bernard ANCIAN se porte candidat.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

2. Compte rendu des décisions prises.

Pauline GODET propose au Conseil communautaire de prendre acte des décisions suivantes :

- **Conclusion des marchés publics, accords-cadres et avenants suivants :**

13/10/2020	Avenant n°1 au marché subséquent n°51 à l'accord-cadre n°2017-1 Création d'une voie verte reliant la ViaRhôna au Centre ville de Belley : réalisation d'un muret	Groupement EIFFAGE (mandataire) /DUMAS/FONTAINE/FAVIER 01200 Bellegarde sur Vaisserine	Plus-value de 35 100 € soit nouveau montant de marché : 812 836,75 € (+8,74% avec avenant n°1)		DEC-2020-195
13/10/2020	Décision de reconduction n°1 du marché de contrôle des installations d'assainissement non collectif (ANC), pour un an, du 17/2/2021 au 16/2/2022	SOGEDO 69291 Lyon	Montant maximum annuel : 35 000,00 € HT		DEC-2020-196
22/10/2020	Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires - lot n°1 Emballages ménagers	Groupement SIBUET Environnement (mandataire) / SME Environnement 73390 Chamoux sur Gelon	Montant estimatif annuel : 204 608,00 € HT	Montant estimatif annuel : 225 068,80 € TTC	DEC-2020-198
22/10/2020	Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires - lot n°2 Journaux, magazines et prospectus	SIBUET Environnement 73390 Chamoux sur Gelon	Montant estimatif annuel : 41 412,00 € HT	Montant estimatif annuel : 45 553,20 € TTC	DEC-2020-198
22/10/2020	Collecte sélective des conteneurs d'apports volontaires - lot n°3 verre	SME Environnement 84000 Avignon	Montant estimatif annuel : 73 836,80 € HT	Montant estimatif annuel : 81 220,48 € TTC	DEC-2020-198
02/11/2020	Schéma directeur communautaire d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de Bugey Sud - Lot n°1 : Schéma directeur d'assainissement - secteur Nord - "Culoz Séran-Valromey"	Groupement conjoint SAFEGE SAS SUEZ Consulting (mandataire) / PMH 69009 Lyon	476 544,37 €	571 853,24 €	DEC-2020-216
02/11/2020	Schéma directeur communautaire d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de Bugey Sud - Lot n°2 Schéma directeur d'assainissement - secteur Sud-Est - "Belley - Rives du Rhône"	Groupement conjoint EGIS EAU SAS (mandataire) / EPTEAU 34965 Montpellier	299 064,32 €	358 877,18 €	DEC-2020-216
02/11/2020	Schéma directeur communautaire d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de Bugey Sud - Lot n°3 Schéma directeur d'assainissement - secteur Sud-Ouest - "Furans-Gland"	Groupement conjoint EGIS EAU SAS (mandataire) / EPTEAU 34965 Montpellier	347 888,48 €	417 466,18 €	DEC-2020-216
02/11/2020	Schéma directeur communautaire d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire de Bugey Sud - Lot n°4 Schéma directeur d'alimentation en eau potable et prestations liées à la défense incendie	Groupement SARL PROFILS Etudes (mandataire) / ATEEAU 01360 Loyettes	605 532,21 €	726 638,65 €	DEC-2020-216

02/11/2020	Accord cadre à bons de commande pour l'établissement du SIG eau et assainissement et prestations topographiques sur le territoire de la Communauté de Communes Bugey Sud Lot n°1 – Établissement des plans des réseaux d'eau potable secteur Nord « Culoz Séran-Valromey »	SOGEDO 01300 Virignin	Montant maximum : 63 000 € HT	Montant maximum : 75 600 € TTC	DEC-2020-217
02/11/2020	Accord cadre à bons de commande pour l'établissement du SIG eau et assainissement et prestations topographiques sur le territoire de la Communauté de Communes Bugey Sud Lot n°2 – Établissement des plans des réseaux d'eau potable secteur Sud-Est « Belley – rives du Rhône »	GSM 01300 Belley	Montant maximum : 93 000 € HT	Montant maximum : 111 600 € TTC	DEC-2020-217
02/11/2020	Accord cadre à bons de commande pour l'établissement du SIG eau et assainissement et prestations topographiques sur le territoire de la Communauté de Communes Bugey Sud Lot n°3 – Établissement des plans des réseaux d'eau potable secteur Sud-Ouest « Furans-Gland »	SOGEDO 01300 Virignin	Montant maximum : 53 000 € HT	Montant maximum : 63 600 € TTC	DEC-2020-217

- Conclusion des décisions du Bureau exécutif suivantes

Date	Objet	Observations	Décision
12/10/20	Demande de subvention pour la réalisation de travaux à la maison médicale de Virieu le Grand au titre de la DSIL	Travaux estimés : 40 550 € HT Subvention demandée : DSIL 50%	2020-186
12/10/20	Demande de subvention pour l'aménagement d'un local dans le quartier prioritaire de la ville au titre de la DSIL	Travaux estimés : 21 000 € Subvention obtenue - Région : 11 900 € Subvention demandée : DSIL 4 200 €	2020-187
12/10/20	Demande de subvention à l'Agence de d'Eau pour les études de schémas directeurs communautaires eau et assainissement, l'établissement d'un SIG et des prestations topographiques.	Enveloppe globale éligible aux aides : 2 461 819,50 € TTC	2020-188
12/10/20	Demande de subvention pour des projets de la CCBS au titre du plan de relance	Tous partenaires susceptibles d'apporter des financements complémentaires	2020-189
12/10/20	Conventions de passage sur un sentier de randonnée traversant des propriétés privées et des alpages	Sans incidence financière	2020-190
12/10/20	Conventions de prêts issus des collections du Musée escale Haut Rhône	. Prêt au Musée de Lyon pour 3 ans renouvelable 1 fois . Prêt au Département d'archéologie de l'Université de Gand (Belgique) : 1 semaine avec possibilité de reconduction	2020-191
12/10/20	Convention avec le collectif Blick pour la réalisation du projet « Le Bugey en 27 poses »	Budget estimatif : 7 400 €	2020-192
12/10/20	Convention avec la Maison d'Izieu pour le projet « C'est mon patrimoine »	Participation CCBS : 3 000 €	2020-193
12/10/20	Trimax – contrat de prestations de services	Sans incidence financière	2020-197
19/10/20	Convention de servitudes avec Enedis pour le raccordement électrique du lot Axis dans la zone de la Picardière à Virignin	Sans incidence financière	2020-199
19/10/20	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de restauration de la continuité	Cout estimatif des travaux : 93000 € HT	2020-200

	écologique des cours d'eau au droit d'ouvrage Moulin du Touvet – ROE82679 »	Subvention escomptée de l'Agence de l'Eau : 80%	
02/11/20	Convention avec Haut Bugey Agglomération pour la réalisation d'un diagnostic de l'offre VTT et de la définition d'une stratégie de développement du VTT sur les deux territoires	Cout estimatif des travaux : 40000 € Part CCBS : 4 000 €	2020-223
02/11/20	Adhésion à l'association Grandes Traversées du Jura	Cotisation annuelle de 548 €	2020-224
02/11/20	Convention type d'amarrage au port de Virignin	Sans incidence financière	2020-225
02/11/20	Avenant n°1 à la convention de partenariat avec le groupe nuits : report des actions culturelles en 2021	Sans incidence financière	2020-226
02/11/20	Adhésion de la CCBS au CAUE de l'Ain	Adhésion annuelle de 3 400 € (0,10 €/habitant/an)	2020-227
02/11/20	Avis sur le projet de révision du PLU de Virieu le Grand	Sans incidence financière	2020-228

- Conclusion des décisions suivantes

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
Pôle ressources				
19/10/20	Location espace personnalisé de partage de fichiers par internet	1 116 €	Société amZEN 75011 Paris	2020-208
19/10/20	Installation vidéoprojecteur à Actipôle	6 690 €	EPC Maintenance 73100 Aix les Bains	2020-210
19/10/20	Hébergement site Web	1 455 €	Ouréa Services 1950 Sion - Suisse	2020-212
29/10/20	Achat de 5 ordinateurs dans le contexte crise sanitaire	3 727.81 €	ACS 73000 Chambéry	2020-220
29/10/20	Achat de 3 ordinateurs dans le contexte crise sanitaire	3 420 €	BSO - 73800 Sainte Hélène du Lac	2020-221
29/10/20	Achat de 8 ordinateurs dans le contexte crise sanitaire	7 710.98 €	EPC Maintenance Informatique - 73100 Aix les Bains	2020-222
04/11/20	Charte graphique et maquette magazine trimestriel	19 325 €	Résonance publique 69001 Lyon	2020-229
05/11/20	Mise à jour de la prospective financière de la CCBS	5 940 €	KPMG 69000 Lyon	2020-230
Pôle techniques				
19/10/20	Broyage de branches avec broyeur composteur sur la commune de Parves et Nattages	2 640 €	Société Patrick Berthier 73240 St Genix sur Guiers	2020-201
19/10/20	Ebranchage à l'automotrice sur la commune de Parves et Nattages	6 360 €	Société Agri Défis 01260 Sutrieu	2020-202
19/10/20	Remplacement moteur CTA pour la piscine	2 146.80 €	Société Guillaume Burdinat 01300 Belley	2020-203
19/10/20	Taille d'arbres sur la commune de Belley	16 425.18 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2020-204
19/10/20	Abattage d'arbres sur la commune de Belley	3 165.76 €	ONF 01000 Bourg en Bresse	2020-205
19/10/20	Nettoyage des herbiers sur le Rhône	7 200 €	SAS François Perrin 38510 Marestel	2020-207
19/10/20	Remplacement pompe à chaleur à Actipôle	2 040 €	Société Climef 01300 Brens	2020-209
19/10/20	Fauchage des accotements 2 ^{ème} passage ViaRhona	3 570 €	Société Berger Jardins 73310 Chanaz	2020-211

21/10/20	Elagage des voies communales de Valromey sur Séran	6 790.64 €	Agri Défis 01260 Sutrieu	2020-213
21/10/20	Fauchage des voies communales de Valromey sur Séran	1 681.49 €	Agri Défis 01260 Sutrieu	2020-214
21/10/20	Pompe Flockmatic pour la piscine	1 035.48 €	Prop'Color 73000 Chambéry	2020-215
21/10/20	Travaux de signalisation horizontale liaison ViaRhona Belley	6 252 €	Société Proximark 74370 Argonay	2020-219
29/10/20	Reprise éboulement sur la commune de Rossillon	1 320 €	Sodeval 01260 Virieu le Petit	2020-218
Pôle développement				
19/10/20	Achat de 10 tables pour Actipôle	5 424.12 €	UGAP 69286 Lyon	2020-206

INTERVENTIONS :

Pauline GODET apporte des précisions sur la décision 2020-229 concernant la création d'une charte graphique, jusque-là inexistante et qui permettra de donner une cohérence à tous les documents internes et externes de la CCBS, et d'un magazine communautaire. Avec une parution de 3 numéros par an, l'objectif de cette nouvelle publication est de revenir au plus près des habitants et d'assoir l'action de la CCBS.

Une newsletter mensuelle sera également mise en place à destination des élus pour mieux communiquer sur les actualités des commissions et/ou un sujet spécifique.

Pour la décision 2020-230, la prospective financière concerne le futur centre aquatique.

Elle précise enfin que des ajustements concernant le contenu des délégations de pouvoir pourraient être soumis à l'assemblée en début d'année prochaine pour donner plus de temps au débat sur des sujets de fond.

Gérald CUEILLE évoque la décision 2020-213 sur l'élagage. La commune de Colomieu a des besoins en la matière, est-ce que la CCBS peut prendre en charge ces travaux d'élagage communaux ?

Stéphane CHRISTOPHE répond par la négative et précise que seuls peuvent être pris en charge l'élagage lié à des travaux sur les voies communales.

Marie-Hélène DESCHAMPS demande si un retour sur les réunions organisées dans les organismes extérieurs (ex SITOM) sera organisé, sur le même modèle que pour les commissions communautaires. Pauline GODET répond qu'un temps pourra être prévu à cet effet lors de chaque séance, car il y a des sujets importants traités dans ces organismes. Mais il va falloir faire des choix pour contenir la durée des séances.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

3. Désignation des membres au sein du Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme Bugey Sud Grand Colombier

Régis CASTIN rappelle que le conseil communautaire, par sa délibération n°D-2020-136 en date du 15 octobre 2020, a validé une modification statutaire de l'Office de tourisme Bugey Sud Grand Colombier. Il propose de désigner 6 membres titulaires et 6 membres suppléants (chaque titulaire ayant son suppléant attitré) pour représenter la CCBS dans le collège Elus et 5 membres pour le collège des représentants des professions et organismes intéressés par le développement du tourisme sur le territoire communautaire :

COLLEGE ELUS	
Titulaires	Suppléants
CASTIN Régis	GODET Pauline

GUILLAND MARC	BAL Serge
ROPELE Jean-Pierre	VERGAIN Thierry
CLUZEL Annie	PONCY Daniel
ROCHE Jean	GUITTET Thierry
SERPOL Robert	MEURIAU Annie

COLLEGE SOCIO-PROFESSIONNELS		
Catégorie	Titulaires	Suppléants
Hébergeurs et restaurateurs	PERNOD-MATTE Véronique	SONOT Marine
Prestataires activités sportives de pleine nature, secteur ViaRhôna	PELISSIER Michel	BELLEMIN Christophe
Prestataires activités sportives de pleine nature, secteur montagne	PERRET Alain	THEVENARD Cyrille
Gestionnaires de sites touristiques	DESMOUCELLE Laura	FRAYSSE Séverine
Producteurs et viticulteurs	METGE Clément	PELLET Jean-Pierre

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

4. Règlement d'attribution de subventions intercommunales pour la conduite et l'organisation de projets et manifestations touristiques, sportifs, patrimoniaux, culturels et d'éducation à l'environnement et au développement durable à rayonnement intercommunal.

Régis CASTIN rappelle que la CCBS accompagne, depuis de nombreuses années, le tissu associatif par le biais d'un soutien financier à la réalisation de projets et d'événements s'inscrivant dans le champ touristique, culturel et sportif, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée et définie annuellement.

Il est proposé au conseil communautaire de sécuriser, de simplifier et de rendre lisibles les critères d'attribution de ces subventions, par le biais d'un règlement spécifique, validé par la commission Tourisme, Patrimoine, Culture, Sports.

Une attention particulière sera portée aux projets mobilisant des ressources locales et s'inscrivant dans une démarche partenariale et de développement durable.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

5. Soutien au projet de travaux de réorganisation de l'alpage du Colombier

Régis CASTIN informe l'assemblée que le Syndicat d'alpage du Colombier a sollicité une aide financière auprès de la CCBS et du Département de l'Ain pour la réorganisation de l'alpage et ainsi diminuer les risques d'incidents et les tensions avec les usagers face à l'augmentation de la fréquentation du site par les randonneurs, les cyclistes et les automobilistes.

Le projet prévoit la mise en place d'aménagement avec des clôtures, la création d'une piste et la création d'une rétention d'eau (Goya) afin de supprimer la présence des troupeaux sur la route départementale.

La qualité de l'espace naturel du massif du grand Colombier, qui a été labellisé en ENS et dont l'animation est assurée par la CCBS, est le résultat de ce mode de gestion agricole et il s'avère nécessaire aujourd'hui de maintenir l'activité pastorale et d'améliorer la cohabitation des usages pour permettre un développement touristique raisonnable et durable sur le massif du grand Colombier. Les offices de tourisme font la promotion de ce site et on ne peut pas en faire la promotion sans en assurer la sécurisation de ceux qui travaillent et notamment les agriculteurs.

Ce projet a reçu un avis favorable de la commission tourisme, patrimoine, culture et sports et il est proposé au conseil communautaire de valider :

- La réalisation par la CCBS d'un goya pour un montant prévisionnel de 9 536 € TTC.
- Le soutien au Syndicat d'alpage du Colombier d'un montant prévisionnel de 10 730 € soit 50% de subvention, l'autre partie étant prise en charge par le Département de l'Ain pour une dépense subventionnable retenue de 21 460 €.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE considère que c'est un bon projet. Néanmoins, dans une logique de développement durable, la réalisation d'une dalle béton de 30 m² est-elle vraiment nécessaire.

Régis CASTIN répond que c'est pour le confort des bêtes quand elles viennent à la rétention d'eau et éviter qu'elles ne s'enfoncent.

André BOLON confirme que cette dalle est nécessaire. Elle permet d'éviter des infections aux animaux et une dégradation trop rapide des sols. C'est une très belle réalisation coconstruite avec les éleveurs.

Régis CASTIN remercie le Département pour sa réactivité sur ce dossier réglé en 2 mois.

Annie MEURIAU précise que la subvention du Département est déjà votée. Elle ajoute que, techniquement, il n'y a pas d'autre solution qu'une dalle béton pour assurer la protection des bêtes.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

6. Service public de la performance énergétique de l'habitat

Michel Charles RIERA rappelle que le service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) a pour mission d'accueillir, informer et apporter un conseil personnalisé aux particuliers dans le cadre de projets de rénovation énergétique de leur logement, quel que soit leur niveau de revenu.

Le Département de l'Ain propose de porter une candidature commune à l'ensemble des 14 intercommunalités du territoire pour le déploiement du SPPEH dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt porté par la Région lancé en juillet 2020.

Le Département propose de travailler avec l'ALEC 01 comme opérateur du SPPEH.

Pour ce faire, l'ALEC 01 est dans une démarche de transformation en Société Publique Locale.

L'enveloppe prévue pour la période 2020-2024 est de 200 millions d'euros, pour remplir trois missions :

- Soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers ;
- Créer une dynamique territoriale autour de la rénovation ;
- Soutenir le déploiement d'un service de conseil aux petits locaux tertiaires privés (rénovation de commerces, bureaux, restaurants...).

Ce programme est cofinancé par des certificats d'économie d'énergie C2E (obligation imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie) à hauteur d'environ 200 millions d'euros, le reste étant cofinancé par les collectivités.

Il est donc proposé au conseil communautaire de mandater le Département de l'Ain pour déposer une candidature commune pour la mise en œuvre du SPPEH.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

7. Convention de partenariat pour la valorisation des végétaux de la commune de Belley.

Michel Charles RIERA rappelle à l'assemblée que la CCBS est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et des végétaux produits par les particuliers, les collectivités et les professionnels.

Dans une logique de développement durable, la CCBS a développé une filière de compostage collectif par le recyclage des végétaux.

A ce titre, la CCBS propose aux communes qui le souhaitent un conventionnement pour la valorisation les « déchets végétaux » qu'elles produisent.

A ce jour, la CCBS a conventionné avec les communes de Belley, Culoz et la communauté de communes de Yenne.

La convention signée avec la commune de Belley pour la valorisation de ses déchets végétaux étant arrivée à échéance le 30 juin 2020, il est proposé au conseil communautaire de la renouveler pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2020, avec un coût à la tonne identique de 27 € TTC.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 57

Pour : 57

8. Convention d'utilisation des déchetteries du SICTOM du Guiers.

Michel Charles RIERA rappelle à l'assemblée qu'une convention d'utilisation de la déchetterie de Saint-Genix-Sur-Guiers, appartenant au SICTOM du Guiers, avait été signée le 15 juin 2018 par la CCBS, pour les habitants des communes de Murs-et-Gélignieux.

Le SICTOM du Guiers s'est engagé dans la mise en place de dispositif de gestion d'accès à ses déchetteries par lecture de plaque minéralogique. Les utilisateurs de déchetteries s'inscriront au moyen d'un formulaire auprès du SICTOM du Guiers afin de pouvoir accéder aux services. Les habitants des communes de Murs-et-Gélignieux, Brégnier-Cordon et Izieu seront autorisés à s'inscrire auprès du SICTOM du Guiers. Les habitants, auront accès aux déchetteries du SICTOM du Guiers dans les mêmes conditions que les habitants des communes adhérentes au SICTOM du Guiers.

Le SICTOM du Guiers facturera en année N à la CCBS, le prix du service rendu, établi sur la base du coût aidé en € / habitant. La donnée retenue sera la dernière connue à la date de facturation. A titre indicatif, le coût établi par la méthode compta-coût était de 19,27 € par habitant et par an sur l'exercice 2019.

Contrairement à l'année 2019, où le calcul se basait sur un nombre prévisionnel d'habitants supposés aller en déchetterie, en 2020, la facturation se basera sur le nombre de foyers ayant au moins profité d'un passage en déchetterie. Ce dernier sera alors multiplié par 2,5 pour tenir compte de la composition moyenne d'un foyer (sources INSEE 2015) et par le coût établi par la méthode compta-coût.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec le SICTOM du Guiers pour l'accès à ses déchetteries. La durée de cette convention est fixée à un an renouvelable par tacite reconduction.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

9. Avenant au contrat de reprise des papiers cartons non complexés.

Michel Charles RIERA rappelle à l'assemblée que la CCBS s'est associée à la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable des Déchets.

Par sa délibération n°2017-187 en date du 19 décembre 2017, le conseil communautaire a autorisé la signature de contrats de reprise, pour chaque famille de matériaux, avec divers repreneurs.

Il est proposé d'autoriser la signature d'avenants aux deux contrats signés avec European Products Recycling.

Les modifications sont les suivantes :

- Pour le contrat concernant les PCNC :
 - o Changement d'affiliation de la société qui a quitté la fédération professionnelle de entreprises du recyclage au profit de la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement.
L'avenant prendra effet au 1^{er} juillet 2020 jusqu'à la fin du contrat initial soit le 31 décembre 2022.
 - o Modification des prix de reprise des matières dans des conditions économiquement conformes au marché européen.
L'avenant prendra effet au 1^{er} septembre 2020 jusqu'à la fin du contrat initial soit le 31 décembre 2022.

- Pour le contrat concernant les gros de magasin :
 - o Modification des prix de reprise des matières dans des conditions économiquement conformes au marché européen.
L'avenant prendra effet au 1^{er} septembre 2020 jusqu'à la fin du contrat initial soit le 31 décembre 2022.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

10. Désignation de délégués auprès du collège Sabine Zlatin de Belley, du Lycée général et du Lycée professionnel du Bugey.

Pauline GODET propose au conseil communautaire de désigner :

- Pour représenter la CCBS au conseil d'administration du collège Sabine Zlatin de Belley :
 - o Titulaire : Annie DELPON, Belley.
 - o Suppléant : Isabelle PARMENTIER, Izieu.
- Pour représenter la CCBS au conseil d'administration du Lycée général du Bugey :
 - o Titulaire : Sylvie SCHREIBER., Belley.
 - o Suppléant : Dimitri LAHUERTA, Belley.
- Pour représenter la CCBS au conseil d'administration du Lycée professionnel du Bugey :
 - o Titulaire : Francine MARTINAT, Andert et Condon.
 - o Suppléante : Anne-Laure PETITE, Culoz.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

11. Adhésion au contrat collectif risques statutaires conclu par le Centre de Gestion avec le groupement d'entreprises Gras Savoie Rhône Alpes Auvergne et la CNP 2021-2024.

Pierre ROUX informe l'assemblée que le Centre de gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires, et a retenu

la candidature du courtier Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne avec la compagnie d'assurances CNP assurances, pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2021.

Le contrat proposé est conforme aux obligations statutaires des collectivités territoriales, et sera conclu pour une durée de quatre ans avec faculté pour les parties de résiliation annuelle, sous réserve de respecter un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la signature du contrat collectif conclu par le CDG01 avec le groupement d'entreprises Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne et la CNP.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

12. Frais de déplacements des élus intercommunaux.

Pierre ROUX propose à l'assemblée d'ouvrir des possibilités de remboursement aux élus communautaires.

Les membres du conseil communautaire pourraient, sous certaines conditions, être remboursés des frais de transport occasionnés lors de réunions se déroulant dans une commune autre que la leur.

Ces remboursements sont strictement limités aux seules réunions suivantes :

- Conseils communautaires.
- Réunions du bureau.
- Commissions instituées par délibération dont ils sont membres.
- Comités consultatifs prévus par l'article L.5211-49-1 du CGCT.
- Membres d'organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la CCBS.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

13 A 19. Demandes de subvention.

Pierre ROUX présente à l'assemblée les dossiers de demandes de subventions suivants :

Dossier	Objet	Dotation	Montant des travaux	Montant de la subvention demandée
Travaux de mise en sécurité des ouvrages d'art.	Mise en sécurité des garde-corps de 9 ponts du territoire.	DSIL	143 910 € HT	43 173 € (30%)
Travaux de réhabilitation du pont d'Artemare.	L'ouvrage du camping à Artemare souffrait d'un affouillement important du lit, créant un fort risque d'érosion de la berge en aval, rive gauche du pont. Il convient de sécuriser cet ouvrage en engageant des travaux pour stabiliser la pile de pont existante ainsi que la berge.	DSIL	43 350 € HT	13 005 € (30%)
Travaux à la maison médicale de Virieu le Grand.	Un local demeure non aménagé et non occupé dans ce bâtiment, d'une superficie totale de 81.75 m ² . La CCBS est sollicité par une psychomotricienne et une orthophoniste.	DSIL	40 550 € HT	20 275 € (50%)

	Il convient de réaliser des travaux d'aménagement de ce local pour pouvoir les accueillir.			
Aménagement d'un local dans le quartier prioritaire de la ville.	Dans le cadre de la compétence « politique de la ville » exercée par la CCBS, l'utilisation d'un local situé à proximité du quartier prioritaire pour les réunions du conseil citoyen et les activités décidées par le comité de pilotage est indispensable. Une convention va être signée avec Dynacité pour un local lui appartenant, d'une superficie de 47 m ² , situé au 198 avenue du 8 mai 1945 à Belley. Il convient de réaliser des travaux d'aménagement de ce local.	DSIL	21 000 € HT	4 200 € (20%)
Travaux de réfection de la toiture du boulodrome.	Curer l'étanchéité existante en toiture et de la refaire à neuf en utilisant des matériaux isolants plus performant de manière à doubler la résistance thermique.	DETR	166 831 € HT	30 286 € (18%)
Remplacement des éclairages du boulodrome.	Remplacer les luminaires existants (tubes néon) par un système d'éclairage intelligent LED	DETR	22 983.62 € HT	6 895.09 € (30%)
Réfection de la toiture de la piscine.		DETR	36 376 € HT	10 912.8 € (30%)
Voie verte reliant la ViaRhôna au centre de Belley	Actualisation du plan de financement. Le montant estimatif de travaux était de 943 026 € HT. Suite à la notification des marchés de travaux et aux adaptations du projet, le coût est désormais de 902 714 € HT.	DSIL	902 714 € HT	366 723 (40 %)

Il est proposé au conseil communautaire de valider les plans de financement des opérations décrites ci-dessus, et d'autoriser le dépôt des dossiers de demande de subvention correspondant.

INTERVENTIONS :

Concernant la toiture du boulodrome, Gérald CUEILLE demande s'il est possible d'intégrer des panneaux photovoltaïques lors de la rénovation.

Stéphane CHRISTOPHE répond que c'est impossible techniquement, la charpente ne le supporterait pas.

Pauline GODET admet que c'est néanmoins un vrai sujet et qu'il conviendra d'avoir cette réflexion à l'avenir lors de chaque construction ou rénovation communautaire.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

- Information sur le transfert des compétences eau potable et assainissement.

Pierre COCHONAT rappelle que le transfert des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2022 a été approuvé par 63% des communes représentant 80% de la population.

Dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction des ressources, l'objectif de ce transfert est d'engager la solidarité du territoire sur l'eau ; de mutualiser des moyens techniques et humains performants ; de permettre une gestion globale de l'eau à l'échelle des bassins versants ;

d'avoir un poids suffisant vis-à-vis des services de l'état et des financeurs ; d'accroître les capacités d'investissements et de soutenir les communes en difficultés ; d'améliorer le service aux usagers et de tendre vers un prix unique et juste .

Le groupe de travail et la commission proposent de :

- Mettre en place une régie communautaire de l'eau et de l'assainissement en s'appuyant notamment sur les agents techniques et administratifs actuels de Belley et Culoz.
- Maintenir les contrats et délégations existants jusqu'à leurs termes.

20 Validation du principe de mise en place d'une régie communautaire de l'eau et de l'assainissement.

Même s'il reste encore un important travail de préparation à mener d'ici le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2022, Pierre COCHONAT propose au conseil communautaire de valider le principe de mise en place d'une régie communautaire de l'eau et de l'assainissement pour donner dès aujourd'hui à tous, élus, usagers, agents des services, bureau d'études, une orientation claire sur le mode de gestion futur du service communautaire d'eau et d'assainissement.

Cette proposition repose notamment sur les fondements suivants :

- Respecter le choix d'une grande majorité des communes du territoire.
- Donner une orientation claire à tous les acteurs.
- Le meilleur moyen de garantir une harmonisation du service.
- Affirmer un choix politique.

INTERVENTIONS :

Gérald CUEILLE considère qu'il n'y a pas eu de véritable débat sur les avantages comparés entre les différents modes de gestion. Sur un sujet de cette importance, les élus doivent pouvoir débattre et réfléchir mais ils n'ont pas eu les moyens ni matériels ni intellectuels de le faire.

Il y a un groupe de travail avec des dossiers ficelés, un calendrier établi, et des élus qui ne peuvent que « bouger le curseur ». Ce fonctionnement ressemble à celui du mandat précédent : les débats sont interdits alors que le dossier est stratégique pour la CCBS.

Le calendrier est déraisonnable et absurde, il faut laisser le temps aux élus de travailler. Le financement n'est pas menacé, beaucoup de collectivités se sont en effet prononcées pour la date de 2026. Il ne serait pas absurde de disposer d'un an supplémentaire pour s'organiser car ce transfert concerne tout le cycle de l'eau et le PCAET.

Le calendrier actuel limite les capacités de réflexion.

Marcel BANDET trouve prématuré le transfert à 2022. Il sollicite une simulation financière prospective sur les 50 prochaines années pour permettre aux élus de mieux appréhender les conséquences du transfert.

Pauline GODET rappelle que le travail a été engagé sur ce dossier depuis 2018. Depuis le début de ce mandat, un groupe de travail spécifique a été constitué avec des personnes extérieures au conseil communautaire pour avoir une réflexion la plus large possible. La CCBS a anticipé en se dotant de personnel, d'outils, d'investissements... qui participent à aider à la prise de décision.

Nous en sommes aujourd'hui à une phase de diagnostic, les choix concernant le mode de gestion sont importants car ils impacteront les programmes, les moyens humains, les tarifs, ... Avec un mode de gestion en régie, plusieurs options sont possibles, elles seront toutes étudiées par le groupe de travail. L'idée est de travailler et de construire ensemble, c'est une question de volonté et de confiance.

Le calendrier fixé à 2022 demeure car des financements et des études sont engagés, mais toutes les souplesses offertes par la loi Engagement et proximité seront exploitées. Il paraît plus opportun de maintenir ce calendrier qui sera de toute façon progressif.

Philippe NARDIN fait état de la pression forte des engagements pris sous l'ancienne mandature. Il rappelle néanmoins la volonté de l'exécutif de travailler de façon ouverte, par bassin versant, pour donner du sens à la démarche. Le débat a toute sa place, il y a des contradictions à gérer, mais il y a une réalité politique qui ne peut être ignorée.

Pierre COCHONAT se porte garant du débat à organiser entre élus. Tout est à mettre en place, nous en sommes à l'état des lieux. La réflexion va désormais porter sur les centres d'exploitation, les taux de renouvellement patrimoniaux, ...

Le travail va s'étaler sur plusieurs années, 2022 n'est qu'un repère.

Pour André BOLON, la présentation montre que les sujets sont multiples et qu'il va falloir du temps aux élus pour se les approprier. Il n'est pas possible de travailler rapidement sur ce dossier.

Les services doivent apporter des éléments d'aide à la décision, mais ce sont les élus qui doivent décider. Ils ont la crainte d'être dépossédés de cette décision.

Concernant le mode de gestion, la régie permet d'être maître de la situation.

L'eau est le point le plus sensible, l'assainissement est moins problématique.

Claude FELCI remercie Pierre COCHONAT pour cet état des lieux et pour avoir précisé les enjeux du choix du mode de gestion. Il est favorable au choix de la régie. C'est le mode de gestion actuellement à Culoz, et il permet notamment d'obtenir un taux de rendement de 80%. Ce mode de gestion a permis à la commune d'obtenir la cote d'excellence du Trésor Public pour sa gestion administrative et financière.

La régie permet de responsabiliser les élus, de maîtriser la gestion, de répartir les équipements sur le territoire et même de faire appel à des prestataires de services.

Il est possible de s'appuyer sur Culoz et Belley. Il ne faut pas craindre de voter pour une régie. Nous avons tous les atouts pour réussir et il faut être conquérant, nous devons être solidaires.

Marie-Hélène DESCHAMPS rappelle que Belley a également une régie communale et que ce mode de gestion permet de maîtriser les investissements, le suivi des fuites, et le prix de l'eau. Il est important que les élus gardent la main sur la ressource en eau, la régie est un outil adapté.

Annie MEURIAU demande si la création de régies par bassin versant peut-être possible. Pierre COCHONAT répond que la création de régies satellites pourra être débattue lors des prochaines réunions.

VOTE : UNANIMITE

Votants : 56

Pour : 56

- Information sur l'aire d'accueil des gens du voyage – localisation du projet

Pauline Godet rappelle que le schéma départemental, élaboré en 2002 et révisé en 2020, impose l'aménagement d'une aire de grand passage sur le territoire de Bugey Sud pour accueillir 100 caravanes sur un terrain d'au moins 2 hectares.

Le territoire de Bugey Sud ne dispose pas actuellement de cet équipement obligatoire.

Un terrain provisoire, celui du futur centre aquatique, a été utilisé en 2019 et en 2020 pour accueillir les grands passages. Ce ne sera plus possible à l'été 2021.

Le terrain initialement envisagé sur la commune de Magnieu présente de nombreuses contraintes (localisation inadéquate, absence de consentement des élus de Magnieu, difficultés pour le déploiement des réseaux, ...), et il était donc nécessaire d'étudier une nouvelle option pour faciliter ce dossier. En fin de mandat précédent, les anciens élus (maires de Magnieu et de Belley, président de la CCBS) ont ainsi proposé un nouveau terrain.

Une nouvelle localisation est désormais envisagée sur des terrains (cadastrés ZC 313 et A 1408) sur les communes de Belley et Magnieu, d'une superficie d'environ 2,5 hectares.

Ces terrains, appartenant à Madame Marie-Thérèse MEUNIER, présentent plusieurs avantages (localisation à proximité de Belley mais relativement isolé, connexion aisée aux différents réseaux secs et humides, voie d'accès directe, superficie suffisante eu égard aux nouvelles exigences du schéma) et font consensus pour les élus de Belley, Magnieu et de la CCBS. L'ARTAG a également donné son accord.

La propriétaire actuelle ne souhaite pas vendre ce terrain, et elle a fait valoir ses arguments dans un courrier adressé à la CCBS.

Une étude de faisabilité technique, foncière et urbanistique est en cours :

- Si la faisabilité est confirmée, la négociation amiable restera privilégiée et en cas d'échec un recours à une DUP sera envisagé.
- Si la faisabilité est menacée, un nouveau terrain devra être identifié et étudié.

Dans tous les cas de figure, une solution temporaire devra être trouvée pour l'été 2021 si les travaux du centre aquatique devaient débiter.

Dimitri LAHUERTA invite les élus à s'exprimer en conseil communautaire sur ces dossiers importants. Il rappelle ses nombreuses interventions sur le mauvais choix initial sur Magnieu. Les élus de Magnieu étaient contre, et ils avaient raison car ce terrain était mal situé.

Il rappelle également son opposition à la capacité initiale de 200 places, heureusement baissée de moitié aujourd'hui.

Il remercie le maire de Magnieu pour cette nouvelle option, car ce sont les communes de Magnieu et Belley avec l'appui de l'intercommunalité qui vont porter cette charge.

Il faut toutefois étudier dès à présent un autre plan car Madame MEUNIER s'opposera très certainement à la vente de son terrain. Le cas échéant, la procédure pourrait être longue.

Pour l'accueil transitoire de 2021, il appelle à la solidarité des autres communes pour accueillir d'éventuels passages. D'ores et déjà, il précise que les élus belleysans refuseront un accueil sur la ville de Belley, notamment dans la zone Des Ecassaz.

- **Tour de Table :**

André BOLON informe l'assemblée que le nouveau président de l'association des maires ruraux est Michel FOURNIER.

La séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de séance,

Bernard ANCIAN



La Présidente,

Pauline GODET

